Appel à projets CNSA

Plateformes pédagogiques de formation et de soutien   
en distanciel destinées aux aidants

Calendrier

Publication de l’AAP : 9 juillet 2021

Date limite de dépôts des projets candidats : 30 septembre 2021

Sommaire

[1. Contexte 2](#_Toc76650511)

[1.1 Dans le champ de la formation des aidants, les besoins et les réponses sont encore mal identifiés pour une large partie de la population concernée 2](#_Toc76650512)

[1.2 L’expérience de digitalisation de l’offre de formation amorcée dès 2015, accélérée par la crise sanitaire liée à la COVID 19, permet d’identifier de premiers enseignements 3](#_Toc76650513)

[1.3 Une volonté des pouvoirs publics d’accompagner un plus grand nombre d’aidants formés et de mobiliser des moyens dédiés à l’issue d’une crise sanitaire qui a fragilisé les aidants 5](#_Toc76650516)

[2. Cadre de l’appel à projets 7](#_Toc76650517)

[2.1 Les objectifs de l’AAP : renforcer les réponses pour une meilleure couverture des besoins de formation et de soutien des aidants, quel que soit leur lieu de vie 7](#_Toc76650518)

[2.2 Les modalités de réponse à l’AAP et l’organisation des partenariats 9](#_Toc76650524)

[2.3 Le financement des projets 11](#_Toc76650527)

[2.4 Le périmètre de l’évaluation et de la valorisation des projets retenus 12](#_Toc76650528)

[3. Les modalités de dépôt des dossiers de candidature, d’instruction et de sélection 13](#_Toc76650531)

[3.1 Le contenu du dossier de candidature 13](#_Toc76650532)

[3.2 Les modalités de dépôt des candidatures 13](#_Toc76650533)

[3.3 Le calendrier prévisionnel de l’AAP 14](#_Toc76650534)

[3.4 Les modalités d’instruction et de sélection 14](#_Toc76650535)

[3.5 Les critères de sélection 15](#_Toc76650536)

[Annexe 1 : Le cadre de réponse technique 17](#_Toc76650537)

[Annexe 2 : Le budget prévisionnel 26](#_Toc76650538)

# Contexte

## Dans le champ de la formation des aidants, les besoins et les réponses sont encore mal identifiés pour une large partie de la population concernée

L’aspiration des personnes à vivre le plus longtemps possible chez elles et l’évolution des politiques pour plus d’inclusion amplifient le rôle des proches aidants dans notre société. On estime de 8 à 11 millions le nombre d’aidants en France, quel que soit le handicap ou la perte d’autonomie liée à l’âge de la personne aidée. La prise en compte des aidants par la sphère publique, en faisant en sorte que chaque aidant puisse trouver des réponses adaptées à sa situation et à celle de son proche, demeure un enjeu majeur des politiques de l’autonomie et de la santé des prochaines décennies. Parmi les réponses apportées aux aidants, l’une de celle proposée est la « formation ».

La CNSA déploie et accompagne une pluralité d’actions destinées aux proches aidants dans le cadre des missions qui lui ont été progressivement confiées. Dès la loi de 2009 (Hôpital patients santé territoires – HPST), la CNSA s’est mobilisée à travers ses missions de soutien technique et financier auprès de ses partenaires (associations nationales, conseils départementaux, agence régionale de santé) pour la mise en œuvre de programmes de formation des aidants.

À partir des enseignements et des recommandations tirés de [l’étude et l’évaluation menées en 2015](https://www.cnsa.fr/documentation/etude_de_la_politique_de_laide_aux_aidants_et_evaluation_des_dispositifs_daide_aux_aidants_subventionnes_par_la_cnsa_au_titre_des_sections_iv_et_v_de_son_budget.pdf)[[1]](#footnote-1) auprès de ses réseaux, la CNSA a produit [un guide d’appui](https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf) pour fédérer ses partenaires autour de repères communs pour la mise en œuvre de programmes d’actions de formation destinées aux aidants.

Ces repères convergent sur l’objectif principal de la formation en présentiel dédiée aux aidants, ainsi que sur ses trois caractéristiques intrinsèques.

L’objectif global de la formation est de soutenir et d’étayer la fonction d’aide, par :

* **le partage et la diffusion de repères** nécessaires à la connaissance ainsi qu’à la compréhension des effets de la maladie ou du handicap sur la relation et la vie quotidienne ; le partage et le développement de savoirs doivent tenir compte des situations individuelles et vont, en ce sens, au-delà des réponses apportées par les dispositifs d’information et de sensibilisation ;
* **la prévention des risques d’épuisement** et d’isolement de l’aidant en facilitant le partage d’expériences entre pairs et l’orientation vers les ressources existantes afin que celui-ci opère des choix « en conscience » dans l’accompagnement réalisé auprès de son proche ;
* **la production d’un parcours pédagogique progressif** reposant sur un socle minimum de 14 h en présentiel et encadré par un cahier des charges travaillé avec l’ensemble des parties prenantes (familles et professionnels)[[2]](#footnote-2).

Si les usagers des dispositifs de formation expriment globalement une nette satisfaction (proche de 97 %), **les constats tirés d’une décennie d’action publique œuvrant pour la formation des aidants révèlent encore un accès limité pour un nombre de bénéficiaires insuffisant compte tenu des potentiels besoins sur la population globale[[3]](#footnote-3)**.

Plusieurs hypothèses peuvent être faites sur les difficultés de mobilisation du public visé :

* **Le besoin d’une formation n’est pas clairement reconnu parmi la population globale**: les aidants dans leur majorité se voient investis dans l’aide à leur proche sans identifier leur fonction « d’aidant » ; les dispositifs de formation ne répondent pas dans ce cas à un besoin directement exprimé ; les difficultés ressenties sont à l’origine de besoins davantage exprimés (besoin de relais professionnel, de répit, de soutien…) ; et tant qu’ils ne sont pas couverts, la proposition d’une formation semble inadaptée ou mal perçue (connotation formation professionnelle avec la crainte de « s’enfermer » dans la fonction d’aidant) ;
* **La production de l’offre de formation est limitée par les capacités de portage et de pilotage** des programmes d’action par les acteurs du secteur, qui reposent souvent sur des bénévoles formés, avec un risque important de *turn-over* de ces personnes plus exposées à des risques de fragilités ;
* **L’offre de formation est insuffisamment identifiée en tant que réponse aux aidants** par les aidants eux-mêmes et par les professionnels de leur environnement également.

Pour prendre en compte ces constats, et en amont des évolutions introduites par la loi ASV en matière de centralisation de l’information ([portail Pour les personnes âgées.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agées.gouv.fr/)) et d’appui à la structuration des politiques territoriales de l’aide aux aidants, **la CNSA a souhaité soutenir une diversification de l’offre de formation et renforcer l’accès à celle-ci par l’usage du numérique**. C’est ainsi que la CNSA a lancé un premier appel à projets (AAP) concernant la digitalisation de l’offre de formation et de sensibilisation en 2015.

Le présent appel à projets vient compléter cette démarche.

## L’expérience de digitalisation de l’offre de formation amorcée dès 2015, accélérée par la crise sanitaire liée à la COVID 19, permet d’identifier de premiers enseignements

### 1.2.1 La CNSA a porté en 2015 un premier appel à projets ciblant des solutions innovantes de formation des aidants à distance

Six projets ont bénéficié du soutien de la CNSA au titre de l’innovation dans le champ de la formation et de la sensibilisation des aidants en distanciel. Les enseignements tirés de [ce premier AAP de 2015](https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/19-projets-retenus-dans-le-cadre-des-appels-a-projets-thematiques-aide-aux-aidants-et-economie-circulaire) ont permis de proposer des recommandations et des prérequis garants de la pertinence des solutions proposées :

* Anticiper des modalités de repérage des aidants, notamment en s’appuyant sur des outils d’autodiagnostic simples et coconstruits, avec des échelles standardisées ;
* S’assurer de la complémentarité des actions de formation en présentiel et en distanciel ;
* S’assurer de la prise en compte de l’existant en termes de réponses apportées (faire un *benchmark* préalable) ;
* Adapter les messages de communication à la cible ;
* Construire une stratégie « multicanale » en termes de promotion et de communication, aux niveaux national et territorial ;
* Rassembler les compétences diversifiées autour d’un même projet par la polyvalence technique et l’expertise sur le sujet des aidants ;
* Élaborer des contenus de réponses en lien avec des aidants et des professionnels du secteur ;
* Anticiper l’animation du site internet et sa pérennisation au-delà de sa construction.

À l’issue de cet AAP et de la diffusion des dispositifs soutenus au titre de l’innovation, la CNSA a favorisé le partage des enseignements tirés auprès des acteurs, notamment auprès de ses partenaires nationaux pour diversifier les programmes d’action par des dispositifs de type « *e-learning* » éligibles au soutien financier de la CNSA depuis 2017.

### 1.2.2 La crise sanitaire de 2020 a permis d’accélérer et d’installer de nouveaux usages de dispositifs de soutien et de formation en distanciel auprès d’un public aidant au profil élargi

La prise en main des solutions offertes par le distanciel par les acteurs du secteur a été progressive. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, ces derniers ont été amenés à **innover et à proposer des solutions aux aidants de manière accélérée**, y compris dans le champ de la formation.

**En 2020, des dérogations aux conditions d’utilisation des crédits de la CNSA et du concours « conférence des financeurs »** ont été autorisées dès la première période de confinement afin d’accroître l’adaptation des réponses apportées aux aidants en distanciel à travers :

* La formation sous forme de classe virtuelle ;
* Les groupes de paroles, les entretiens de soutien psycho-social individuels à distance ;
* La sensibilisation sous forme de webinaire.

**Un appui rapproché de la Caisse à ses réseaux d’acteurs a permis de compléter les premiers enseignements sur la mise en œuvre des réponses en distanciel.**

**Si 87 % des partenaires nationaux de la CNSA ont identifié des appréhensions** de leurs réseaux respectifs dans la mise en œuvre des réponses en distanciel, leur réactivité pour transposer des réponses aux aidants initialement pensées en présentiel dès le second semestre 2020 est cependant à souligner.

Des constats partagés se dessinent sur **l’impact réel des transformations** liées à la digitalisation de l’offre de formation en 2020, ce qui rend nécessaires :

* Un travail d’ingénierie supplémentaire pour l’adaptation des contenus diffusés en distanciel ;
* La production de modules de formation de formateurs complémentaires, centrés sur les techniques d’animation en distanciel et à l’usage des outils numériques ;
* Une modification des formats en termes de durée et du calendrier de l’action.

Les besoins suivants ont également été exprimés :

* Une fréquentation réduite du nombre de participants par module pour faciliter les échanges en distanciel ;
* L’organisation d’un entretien préalable nécessaire pour s’assurer de la réponse aux besoins et des freins, notamment en termes d’accessibilité ;
* Une participation de nouveaux publics moins « captifs » de dispositifs classiques : notamment les aidants isolés, des groupes de personnes au sein d’une même famille, davantage de pères d’enfants en situation de handicap également.

En 2020, la CNSA a également diffusé **un AAP– au titre du soutien à l’innovation – pour tirer les enseignements de la crise COVID 19** dans la mise en œuvre de projets thématiques, dont l’aide aux aidants. Parmi les candidats retenus[[4]](#footnote-4), plusieurs s’intéressent aux effets des actions de soutien en distanciel ou encore aux profils des bénéficiaires usagers de ce type de dispositif. Les résultats permettent de compléter les éléments décrits *supra*, par :

* Une couverture géographique amplifiée et un levier de « captation » de nouveaux publics/profils d’aidants ;
* Le numérique n’est pas considéré comme un frein à l’expression de soi et de ses émotions ;
* Le numérique crée de nouvelles interactions et dynamiques relationnelles même si ce format ne facilite pas les liens durables ;
* La majorité des participants a déjà une expérience confirmée du numérique ;
* Les cafés des aidants® en présentiel demeurent le format privilégié, mais les espaces en distanciel ont été vécus de manière « authentique », le soutien y a été efficace, le sentiment de répit préservé.

**Ces éléments de contexte enrichissent la réflexion sur les enjeux et les attendus d’un nouvel AAP en 2021, afin de soutenir la construction de plateformes en tenant compte de la réalité des usages, de la capacité augmentée des acteurs et des attentes à couvrir en matière de formation en distanciel.**

## Une volonté des pouvoirs publics d’accompagner un plus grand nombre d’aidants formés et de mobiliser des moyens dédiés à l’issue d’une crise sanitaire qui a fragilisé les aidants

Annoncée en 2019, la stratégie « [Agir pour les aidants 2020-2022](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/agir-pour-les-aidants-annonce-de-la-strategie-de-mobilisation-et-de-soutien-en-leur-faveur)» a pour ambition première de rompre l’isolement des proches aidants et de les soutenir dans leur rôle.

En matière d’accompagnement des proches aidants, les enjeux de la Stratégie visent plus particulièrement :

* **l’amplification de l’offre de soutien et de formation** à travers la mesure n° 4, et plus particulièrement :
  + des « rendez-vous de convivialité, de soutien psychologique de proximité en présentiel ou distanciel » ;
  + de « l’offre de sensibilisation et de formation pour les proches aidants en présentiel ou distanciel » ;
* **une couverture exhaustive sur les territoires** et de favoriser l’accès/le recours aux droits et dispositifs existants.

**Un objectif global d’accompagnement de 450 000 aidants sur la période 2020-2022 est fixé**. Ce changement d’échelle :

* Implique une augmentation des moyens mobilisés par la CNSA (par le concours au titre des actions de prévention et de son budget d’intervention) et une augmentation de ses partenariats (nationaux/territoriaux) ;
* Prend forme dans un contexte de tensions du fait de la situation sanitaire en faisant apparaître de nouveaux besoins et des risques accrus en matière d’isolement des aidants.

D’ici 2022, les moyens alloués aux départements (budget d’intervention et concours CFPPA) pourraient permettre l’accompagnement de plus de 340 000 proches aidants[[5]](#footnote-5).

Pour atteindre l’objectif global de la stratégie « Agir pour les aidants » de 450 000 aidants, il est nécessaire de susciter des offres complémentaires d’accompagnement à travers des dispositifs de formation en distanciel, d’autant plus utiles dans un contexte de crise sanitaire.

[L’enquête du CIAAF réalisée en 2020](https://www.ciaaf.fr/impact-du-confinement-une-charge-supplementaire-pour-les-aidants/) révèle que plus de 52 % des aidants se sont retrouvés seuls à accompagner leur proche et que l’**intensification de l’aide apportée** à leur proche a un impact sur leur santé :

* 70 % des aidants se voient davantage sujets au stress ;
* 72,5 % sont plus sensibles à la fatigue physique ;
* 75,5 % sont plus sensibles à la fatigue morale.

Dans l’après-confinement, ce sont plus de 35 % des aidants qui souhaitent obtenir de l’écoute, du soutien et de l’information.

# Cadre de l’appel à projets

## Les objectifs de l’AAP : renforcer les réponses pour une meilleure couverture des besoins de formation et de soutien des aidants, quel que soit leur lieu de vie

### 2.1.1 Privilégier un triptyque de solutions « information-soutien-formation » en distanciel destinées aux aidants

Il est proposé, au regard des enseignements tirés (voir 1. Contexte) et afin de répondre à la diversité des besoins et des situations, d’impulser par le présent appel à projets **la création de plateformes pédagogiques visant trois niveaux d’interventions** :

* Un premier niveau visant prioritairement **la formation** des aidants, qui peut être de type asynchrone (type *e-learning* en individuel) et/ou synchrone (type classe virtuelle pour des groupes de personnes restreints) dans le respect des objectifs et des caractéristiques intrinsèques (voir 1. Contexte) ;
* Un second niveau de **sensibilisation** avec la production de capsules vidéo ou de webinaires (disponibles également en *replay* sur un site dédié) ;
* Un troisième niveau de **soutien** à travers la constitution de groupes de pairs à distance (type « groupes de parole virtuels », groupes de « codéveloppement ») ou de conseils personnalisés, et permettant également de fournir un support technique en cas de besoin d’assistance pour l’accès aux plateformes.

Le projet devra préciser les méthodes de spécification des besoins d’information, de formation et de soutien des aidants, qui ont été ou qui seront mobilisées pour définir des contenus de formation, des approches pédagogiques ou des méthodes d’intervention.

Les objectifs d’information et de formation devront être explicites et les contenus s’appuyer sur une expertise reconnue : le projet devra garantir des contenus d’un point de vue scientifique. Le *process* de validation scientifique y sera précisé.

Les porteurs devront développer la construction d’un parcours progressif de formation des aidants, expliquant clairement les différentes étapes ainsi que la progressivité des objectifs pédagogiques. Il s’agira également de démontrer en quoi l’approche pédagogique retenue facilite l’implication et l’appropriation des contenus par les usagers (médias, autotest, mise en situation, interactivité, jeux…) et la dynamique de groupe (notamment dans le cas de formations synchrones à distance pour des groupes d’aidants restreints).

Le projet devra par ailleurs étayer les hypothèses de temps d’autoformation requis, les modalités d’organisation synchrone et/ou asynchrone, ainsi que leur complémentarité, le cas échéant.

Les méthodes pédagogiques proposées dans le projet (codéveloppement, guidance, *coaching*…) devront être justifiées au regard des objectifs visés, de l’état de l’offre existante et des connaissances en matière d’efficacité des pratiques de soutien, notamment en distanciel.

Enfin, il est attendu que le projet puisse garantir une participation significative des publics visés à la spécification et aux tests des contenus, méthodes et supports proposés.

### 2.1.2 Toucher un public élargi d’aidants bénéficiaires

Les bénéficiaires visés par le présent AAP sontdes proches aidants de personnes handicapées, malades ou en perte d’autonomie liée à l’âge, quelle que soit leur catégorie d’âge ou de statut (en activité professionnelle[[6]](#footnote-6) ou non).

**L’objectif est que les projets soutenus puissent toucher un maximum d’aidants en augmentant la couverture des problématiques ciblées** au-delà du handicap ou de la maladie spécifiques :

* Par l’identification de populations cibles, en étayant les raisons du choix de cette cible au regard de l’état de l’offre et des connaissances, parmi lesquelles à titre d’exemple :
  + les aidants rémunérés au titre de l’aide apportée (APA/PCH[[7]](#footnote-7)) ;
  + les aidants en activité professionnelle (les aidants exerçant en petite ou moyenne entreprise – PME – et en très petite entreprise – TPE) ;
  + les aidants exerçant une mission de protection juridique (tutelle…) ;
  + les jeunes aidants ;
  + les aidants et leur entourage familier (famille élargie, proches cohabitants…).
* Ou par l’identification de problématiques plus transversales aux situations des aidants, en étayant les raisons du choix de ces problématiques au regard de l’état de l’offre et des connaissances, parmi lesquelles à titre d’exemple :
  + faire face au diagnostic : quels droits, démarches, accompagnement ?
  + l’accompagnement à domicile dans les situations de handicap moteur, les situations de handicap sensoriel, psychique, cognitif, complexe… ;
  + l’accompagnement en établissement ;
  + les méthodes de « guidance parentale » ;
  + l’accompagnement en fin de vie…

Les objectifs chiffrés en termes de public visé devront être justifiés au regard de l’état des connaissances et des besoins identifiés (revue de littérature, enquêtes, documents bibliographiques…).

### 2.1.3 Créer un espace en distanciel adapté aux besoins de formation et de soutien des aidants, facilement accessible

**Il existe des formats techniques variables de plateformes, ce qui implique des choix de fonctionnalités à visée pédagogique**. Parmi les solutions, deux modèles se distinguent :

* Les plateformes en « *open source* » : accessibles à tous, partout, tout le temps ;
* Les plateformes LMS (*Learning Management System*) type MOODLE nécessitant une inscription préalable des participants et un engagement pédagogique.

Les moyens mobilisés dans le choix d’une option de plateforme devront être justifiés au regard de l’adéquation du projet aux objectifs visés et de la pertinence des outils aux usages attendus.

Le projet devra spécifier les caractéristiques techniques de la plateforme (site internet, applications…) et préciser, le cas échéant, les spécifications pour garantir un usage large PC, Mac, tablette, portable…

La plateforme devra respecter les règles d’accessibilité pour garantir à tous un accès aux contenus dans le respect du référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA) : respect de 100 % des critères A et de 50 % des critères AA. Le porteur portera une attention particulière à la navigation sur la plateforme et à l’accessibilité des infographies. Il s’engage à fournir un audit d’accessibilité de la plateforme réalisé par un prestataire externe, spécialiste de l’accessibilité. Les vidéos devront être sous-titrées et proposer une transcription.

La plateforme devra être conçue pour une utilisation libre de droits à titre individuel ou par des dispositifs de formation collective non lucratifs.

Le projet devra expliquer en quoi la plateforme est innovante en dressant un état de l’offre existante pour le public visé et en expliquant clairement les éléments de différenciation du nouvel outil par rapport à celle-ci.

### 2.1.4 Rénover la promotion de ces dispositifs et de leur contenu pour s’adapter au mieux aux usagers

Il conviendra aux candidats de **proposer de nouveaux concepts** dans la méthode de communication et de promotion des plateformes, notamment concernant les dispositifs « formation », terme parfois jugé trop « académique » par la population générale.

L’attention devra être portée sur une meilleure traduction des objectifs et des usages dans la vie quotidienne des bénéficiaires par des propositions de dénominations plus « attractives » des dispositifs construits : « espaces-ressources en lignes », rubriques dédiées à des « cycles de partage, de conseils, de sensibilisation, d’*e-learning*, d’apprentissages, de guidance, de développement… » en fonction des objectifs et des méthodes visés.

### 2.1.5 Répondre à l’enjeu d’équité territoriale dès lors que les conditions d’accès sont réunies

Obtenir une aide, un soutien, une formation de « bon niveau », égale en tout point du territoire national, répond à une valeur forte d’équité d’accès aux dispositifs portée par la CNSA.

Au-delà de la bonne couverture des besoins identifiés, en complémentarité des réponses existantes, plusieurs dimensions techniques devront être étudiées dans la réponse à cet enjeu à travers :

* La prise en compte des difficultés d’accès numérique (module dédié, assistance, mise à disposition de matériel par des partenariats ciblés…) ;
* Les conditions d’inscription à la plateforme en ligne dans le respect de la politique de confidentialité des données (RGPD) à l’appui d’une étude préalable des freins et des leviers[[8]](#footnote-8).

La condition de gratuité pour les aidants devra également être garantie dans les conditions d’accès.

## Les modalités de réponse à l’AAP et l’organisation des partenariats

### 2.2.1 Critères d’éligibilité des acteurs : une alliance d’acteurs pour garantir un haut niveau de compétences et une méthodologie d’action efficace

Les enseignements tirés du premier AAP portant sur la formation en ligne des aidants en 2015 ont démontré la complexité des projets et la nécessité de réunir des compétences variées (méthodologiques, techniques, pédagogiques…) et des expertises ciblées (politiques de l’autonomie, aide aux aidants…).

Les différents entretiens de cadrage menés par la CNSA au premier trimestre 2021 avec les acteurs du secteur démontrent avec force l’intérêt de se reposer sur **des alliances d’acteurs assurant un accompagnement des aidants et de l’expertise pédagogique en distanciel (université, écoles, instituts spécialisés…)**. L’AAP sera l’opportunité de consolider des alliances préalablement construites et de les étoffer au service des projets visés.

Ce système d’alliance entre candidats d’univers variés est nécessaire, car il implique un éventail plus grand des propositions et ainsi une plus forte capacité à répondre aux besoins des usagers dans un calendrier réaliste de mise en œuvre compte tenu des engagements pris dans le cadre de la stratégie « Agir pour les aidants » (2022).

Ainsi, les équipes projet candidates devront être composées, au minimum :

* **D’une association nationale ou d’une association locale à l’échelle régionale** ayant une action et une expertise reconnues auprès des aidants (association représentante d’aidants, de familles, de personnes malades ou handicapées…) dans le champ de la formation, de l’information et du soutien ; le candidat devra démontrer sa capacité à identifier les besoins des aidants et à y répondre de manière satisfaisante par le partage d’éléments d’évaluation de son action auprès des bénéficiaires ;
* **D’une université, d’un institut ou d’une école spécialisée** ayant une expertise en sciences de l’information et de la communication, liée à l’ingénierie et/ou au conseil pédagogique et de formation ; les candidats devront démontrer leur expertise des usages des technologies de l’information et de la communication pour l’enseignement (TICE), être capables de scénariser et d’implémenter des contenus de formation sur des plateformes dédiées ou des sites web en rapport avec les objectifs de l’AAP et maîtriser la gestion de projet de type *e-learning* ; l’expertise pédagogique couplée à l’expertise de la formation d’un public d’étudiants, de professionnels ou d’aidants aux problématiques d’aide aux aidants sera également considérée.

**L’alliance de ces deux types d’acteurs dans le coportage du projet est une condition** pour déposer une candidature. **Cette alliance pourra être enrichie de l’implication d’autres acteurs** (institutions, collectivités, associations…) pour répondre aux objectifs du projet : l’écosystème mobilisé devra être détaillé.

Les demandes de subventions de pourront pas venir en soutien d’actions à visée commerciale.

Ainsi, les porteurs éligibles à l’AAP devront :

* s’inscrire dans les objectifs de l’appel à projets ;
* démontrer leurcapacité à porter ce type de projet ;
* décrire leur activité et leur expérience dans le domaine ;
* construire une alliance d’expertises et associer des partenaires compétents et complémentaires selon les publics et/ou les problématiques retenues (voir les critères de sélection).

### 2.2.2 Les modalités de gouvernance des projets

La gouvernance du projet (membres, instances, rôles) devra être clairement définie et décrite dans le projet. **Cette gouvernance repose sur l’engagement des parties prenantes** que sont les porteurs de projets candidats à l’AAP (voir le point 2.2.1), les membres financeurs (dont la CNSA) et les aidants impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la plateforme pédagogique.

L’alliance des différents partenaires dans la réponse à l’AAP (y compris les acteurs autres que les associations ou universités dont l’alliance est requise pour répondre à l’AAP) devra être **formalisée directement dans le cadre de la présentation du projet** : par exemple, sous forme de lettre d’engagement signée des partenaires.

**Un comité de suivi piloté par la CNSA suivra la mise en œuvre des projets retenus et capitalisera les remontées de données évaluatives nationales** issues du déploiement des plateformes pédagogiques en distanciel pour les aidants.

## Le financement des projets

L’appel à projets est doté d’une enveloppe globale **d’un million d’euros** pour le financement de projets sur une période de dix-huit mois intégrant leur évaluation.

**Le montant de la subvention accordée par projet sera limité à 200 000 euros**.

Les projets seront sélectionnésen fonction (voir le point 3.5 Critères de sélection) :

* De la définition des objectifs et du périmètre du projet : nombre de niveaux visés par la plateforme : formation – sensibilisation – soutien ; nombre d’usagers visés et nombre de modules produits ; de la pertinence de la solution proposée ; des modalités de partenariat… ;
* Du coût total du projet et de l’adéquation des moyens mobilisés aux objectifs cités ;
* De la construction budgétaire de la plateforme et de la répartition de ces moyens, parmi lesquels ceux mobilisés :
  + pour le pilotage du projet et pour l’ingénierie pédagogique,
  + pour l’hébergement technique selon l’option de la plateforme retenue (hébergement *open source* ou plateforme LMS, autres…),
  + pour l’assistance technique au bénéfice des usagers le cas échéant.

La subvention sera accordée sans obligation de cofinancement au démarrage du projet.

Elle permettra de couvrir les frais liés à l’ingénierie de projet, à l’hébergement technique ainsi qu’à l’assistance technique aux utilisateurs, le cas échéant.

Les porteurs s’engagent à proposer un modèle économique assurant la pérennisation de la plateforme pédagogique (maintenance de la plateforme, frais d’hébergement, de fonctionnement…) à l’issue du soutien apporté par la CNSA. **La recherche du modèle économique cible devra être décrite dans le dossier de candidature**, témoignant d’une dynamique de coopération autour du porteur et de sa capacité à compléter des financements apportés par la CNSA à l’issue du projet.

**Les crédits alloués par la CNSA ne pourront pas financer** :

* Les dépenses de fonctionnement pérennes de la structure, en dehors du personnel dédié spécifiquement à la conduite et à la mise en œuvre du projet (charges limitées dans le temps et dédiées à la conduite du projet) ;
* Les dépenses d’investissement (travaux importants, achat local…).

Une convention sera signée entre la CNSA et les porteurs de projet à travers la formalisation d’une convention multipartite. Le financement sera versé directement aux porteurs du projet.

Les crédits de soutien seront attribués lors du conventionnement avec les porteurs selon les modalités suivantes :

* Le versement lors de la signature de la convention d’un acompte correspondant à 80 % du montant total du soutien ;
* Le solde sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

## Le périmètre de l’évaluation et de la valorisation des projets retenus

### 2.4.1 Résultats attendus et protocole d’évaluation

Les porteurs du projet seront amenés à transmettre des données favorisant le suivi et l’évaluation nationale de l’AAP ainsi que les travaux du comité de suivi conduit par la CNSA.

Outre les services rendus directement par la plateforme et les bénéfices réels aux usagers dans leur vie quotidienne, la finalité est d’évaluer durant toute la durée des projets les conditions de mise en œuvre et l’atteinte des objectifs préalablement fixés.

Une méthodologie unique et des outils nationaux de remontée d’indicateurs d’évaluation (effectivité, efficacité, pertinence, cohérence, efficience…) seront donc définis, auxquels devront contribuer les porteurs de projets sélectionnés. Un rapport méthodologique devra rendre compte des choix effectués, des difficultés rencontrées et des résultats de l’évaluation à des fins de partage de pratiques et de capitalisation.

L’évaluation des plateformes financées portera sur cinq axes principaux :

* Axe « parcours des bénéficiaires et impacts » : couverture des besoins et niveau de service rendu à l’usager, évaluation des usages, degré de satisfaction et effets sur la vie quotidienne des bénéficiaires et sur l’accompagnement réalisé auprès de leur proche âgé, malade ou handicapé (effets perçus) ;
* Axe méthodologique : spécification des réponses aux besoins identifiés, construction pédagogique, méthodes et approches pédagogiques retenues, participation des usagers, modalités de gouvernance… ;
* Axe « partenariats » : constitution des alliances d’acteurs, représentativité des expertises et des milieux (aidants, pédagogie, numérique…), méthodes de concertation, de collaboration et de mutualisation… ;
* Axe « technique » : facilité d’usage, équité d’accès à la plateforme, quel que soit le lieu de vie (accessibilité), modalités d’assistance et de confidentialité ;
* Axe « économique » : analyse de la répartition des moyens au regard des résultats obtenus et structure de coûts de la plateforme (analyse comparée des structures de coûts des différentes plateformes).

### 2.4.2 Une mise en visibilité volontariste des pouvoirs publics à travers une campagne de valorisation des projets retenus

Un certain nombre d’expérimentations de formation et d’information à distance se sont développées ces dernières années. Il en découle un risque de dilution de l’information et un risque pour les aidants de se « perdre » entre différentes sources d’information.

Les actions de communication et de diffusion, une fois les dispositifs réalisés, seront relayées par la CNSA de sorte à toucher leur public grâce à une **stratégie multicanale de diffusion** **structurée**, reposant sur :

* Une campagne de sensibilisation grand public ;
* Une identification de l’offre sur les portails d’information gouvernementaux ;
* Une rédaction d’articles dédiés sur le site institutionnel de la CNSA et auprès de partenaires de la CNSA (agences régionales de santé – ARS, conseils départementaux – CD, associations, maisons départementales des personnes handicapées – MDPH, équipes médico-sociales – EMS APA, conférences des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie – CFPPA, caisses…) pour relayer l’information au plus près des aidants.

Les porteurs seront parties prenantes de cette stratégie autant que de besoin en contribuant à l’actualisation des informations relevant de leurs plateformes, et ils participeront à la centralisation de l’information sur les portails d’information gouvernementaux.

# Les modalités de dépôt des dossiers de candidature, d’instruction et de sélection

## Le contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être composé :

* De l’annexe 1 : cadre de réponse technique composée :
  + d’une fiche d’identification des porteurs (présentation des structures candidates),
  + d’une fiche synthétique de présentation du projet,
  + d’une fiche détaillée du projet ;
* De l’annexe 2 : budget prévisionnel ;
* De lettres d’engagement signées des partenaires et de tout autre document complémentaire permettant de justifier de la solidité du projet.

Les trames sont disponibles sur le site de la CNSA.

**La fiche détaillée du projet doit permettre de comprendre ce que vous souhaitez faire et comment vous souhaitez le réaliser :**

* Qu’allez-vous mettre en place concrètement ?
  + quels sont les natures d’intervention et les niveaux de services rendus aux aidants (formation, information, soutien) ?
  + quelles sont la configuration et la structuration choisies du modèle de plateforme digitale destinée aux aidants ?
* Quels sont le public et/ou les problématiques visés (qui accédera aux contenus de manière ouverte et gratuite) ?
* Quelles réponses sont apportées par la plateforme aux besoins identifiés préalablement et quelle est la couverture de ces réponses ? Quels seront les droits de propriété sur les contenus ?
* Quels sont les moyens, méthodes et ressources mobilisés ainsi que leur rôle dans la mise en œuvre du projet dans le calendrier requis ?
* Quels sont les acteurs associés, leur rôle et leurs contributions attendues ?
* Comment allez-vous mesurer l’atteinte des objectifs ?

## Les modalités de dépôt des candidatures

L’ensemble des informations relatives aux modalités de dépôt des candidatures seront communiquées plus précisément sur le site de la CNSA.

**Deux modalités de dépôt sont prévues et obligatoires : par voie électronique (étape 1) ET par courrier avec accusé de réception (étape 2), au plus tard le 30 septembre 2021 à minuit** (l’accueil physique à la CNSA se fera jusqu’à 16 h 30 le 30 septembre).

**Étape 1 : dépôt par voie électronique :**

Déposez votre candidature en écrivant à : [AAPaidants2021@cnsa.fr](mailto:AAPaidants2021@cnsa.fr)

**Étape 2 : Envoi par courrier avec accusé de réception des pièces demandées à l’adresse suivante :**

CNSA

Direction de la compensation

Pôle PPI – AAP 2021 Aidants

66, avenue du Maine

75682 Paris cedex 14

**Tout dépôt en dehors des horaires d’ouverture et postérieurement à la date de clôture précisés ci-dessus ne sera pas pris en compte**.

Dans l’intervalle, les porteurs de projet pourront adresser leur demande de renseignements par voie électronique à [AAPaidants2021@cnsa.fr](mailto:AAPaidants2021@cnsa.fr)

## Le calendrier prévisionnel de l’AAP

La phase de déploiement se déroulera sur deux ans, soit 2021-2023 (hors période de réponse à l’appel à projets), déclinés ainsi :

* Lancement de l’appel à projets : 9 juillet 2021 ;
* Date limite de dépôt des projets : 30 septembre 2021 ;
* Instruction des dossiers et notification aux porteurs : fin d’année 2021 ;
* Lancement effectif de la plateforme avec la mise en œuvre d’un premier niveau de solution (voir 2.1.1) à partir du deuxième trimestre 2022 ;
* Mise en place puis fonctionnement et suivi de la plateforme : 18 mois ;
* Les porteurs de projets seront invités à mener une évaluation des projets sélectionnés tout au long de la phase de création et de fonctionnement des plateformes.

## Les modalités d’instruction et de sélection

* Étape 1 : Réception et validation de l’éligibilité du projet ;
* Étape 2 : Expertise des dossiers éligibles ;
* Étape 3 : Examen du dossier ;
* Étape 4 : Décision et réponse au porteur.

Réponse favorable : réserves possibles sur certains éléments, montant accordé égal ou inférieur à la demande : courrier de réponse, établissement d’une convention.

Réponse défavorable : courrier de réponse.

Diffusion de la liste des projets retenus.

## Les critères de sélection

Les propositions déclarées recevables au regard des critères d’éligibilité suivants :

* Respecter les objectifs et les modalités de l’AAP ;
* Bénéficier de l’engagement de parties prenantes (voir les critères d’éligibilité des acteurs)

… seront examinées au regard des critères suivants :

| **Critères** | **Sous-critères** |
| --- | --- |
| **Légitimité des porteurs « socles » (asso/écoles)** | Composition, compétences et expérience des équipes. |
| **Légitimité des porteurs « associations nationales ou régionales »** | Connaissances et expertises dans l’aide aux aidants, dans les secteurs liés aux handicaps, à la perte d’autonomie et à la santé.  Connaissances et expertises dans les secteurs médico-sociaux et sanitaires.  Couverture nationale et ancrage territorial (au minimum régional). |
| **Légitimité des porteurs « université, institut, école spécialisée »** | Compétences et expertises en ingénierie et/ou en conseil pédagogique et de formation (éventuellement auprès d’un public d’aidants).  Connaissances et expertises dans les usages des TICE.  Gestion de projet de type *e-learning*.  Éventuellement, compétences en formation de public d’étudiants, de professionnels ou d’aidants aux problématiques de l’aide aux aidants. |
| **Légitimité des autres porteurs (selon public et/ou thématique visés)** | Expertise complémentaire ciblée sur une thématique ou un public (ex. : aidants en activité professionnelle, jeunes aidants…). |
| **Pertinence de la solution proposée** | Clarté et exhaustivité de la présentation du projet.  Pertinence du public ou de la thématique ciblée au regard des besoins identifiés (capacité d’objectivation des cibles visées et de leurs besoins) et des enjeux de l’AAP (changement d’échelle en nombre d’aidants touchés).  Pertinence de la solution digitale retenue (type de plateforme) au regard des objectifs visés :   * **Choix du public/thématique** : état de l’offre existante et pertinence de la solution proposée en termes de complémentarité ou d’innovation ; * **Niveau de couverture des besoins** : « formation – sensibilisation – soutien » des aidants, méthodes de spécification des besoins pour définir les contenus de formation, d’information ou de soutien ; * **Pédagogie** : définition d’un parcours pédagogique progressif et pertinence des approches/méthodes pédagogiques retenues ; * **Usagers** : participation significative des publics cibles à la spécification et aux tests des contenus et supports proposés ; * **Validation** : garantie des contenus d’un point de vue scientifique (le processus de validation scientifique devra être précisé) ; * **Satisfaction aux critères techniques** suivants : * facilité d’usage, ergonomie, * spécifications pour garantir un usage large PC, Mac, tablette, portable… * modalités d’accès et niveau de référencement *via* les moteurs de recherche, * conditions de confidentialité (Règlement général sur la protection des données – RGPD), * respect des normes RGAA (+ vidéos sous-titrées et langue des dignes française – LSF), * respect de la gratuité/être conçu pour une utilisation libre de droits à titre individuel ou par des dispositifs de formation non lucratifs ; * **Rayonnement** (couverture géographique) : action à portée nationale. * Adéquation des moyens aux objectifs visés (efficience) ; * Construction budgétaire et répartition des dépenses (pilotage, ingénierie, hébergement, assistance) ; * Coût de la plateforme et pérennisation (modèle économique) ; * Compétences en communication ; * Caractéristiques innovantes des méthodes utilisées (design), des concepts et des contenus des messages retenus pour faciliter l’adhésion des aidants (enjeux AAP) et dans la promotion de la plateforme. |
| **Partenariat et gouvernance** | Pertinence des modalités de pilotage et d’alliance proposées.  Moyens mis en œuvre pour garantir une mobilisation de l’ensemble des parties prenantes sur la durée du projet (coopérations passées ou présentes, lettres d’engagement signées des partenaires).  Pertinence de la méthodologie de co-construction (en incluant des aidants) et compte-rendu d’évaluation.  Pertinence de la stratégie de communication retenue à la réalisation de la plateforme (modalités de diffusion auprès des publics visés : directe ou intermédiée).  Capacité à tenir un calendrier conforme aux attendus de l’AAP (18 mois) et à se projeter sur la pérennisation de l’action (si niveaux complémentaires attendus). |

# Annexe 1 : Le cadre de réponse technique

**Plateformes pédagogiques de formation et de soutien en distanciel destinées aux proches aidants**

*Ce document est à remplir obligatoirement : le candidat peut envoyer une ou plusieurs pages précises du mémoire technique ou agrandir l’espace dédié à chaque réponse.*

**FICHE D’IDENTIFICATION**

**PRÉSENTATION DES STRUCTURES CANDIDATES**

***À joindre au dossier***

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LA STRUCTURE : Association nationale ou régionale représentante d’aidants ou de familles/de personnes en perte d’autonomie ou handicapée ou malade**

**NOM** ou raison sociale : ……………………………………………………………………………………………

**Sigle**, le cas échéant :

**Statut** :

**Forme juridique :**

**Pour les organismes privés :** date de création :…/…/…

**Moyens humains :** Effectif ETP

Dont bénévoles : Effectif ETP

Dont salariés permanents : Effectif ETP

Nom et titre du représentant légal : …………………………………………………………………

N° SIRET I

Adresse : ………………..…………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………..

Tél. :

e-mail : ……………………………………………………………………………….…………………

**RESPONSABLE DU PROJET (ou PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER)**

Nom : ……………………………………………………………………………………………………

Prénom : ………………………………….…………………………………………………………….

Fonction/Qualité………………………………………………………………………………………

Tél. :

e-mail : ……………………………………………………………………………….…………………

**Portée d’action territoriale de l’association**

**🗖**Nationale

**🗖**Régionale

**🗖**Départementale

**🗖**Infradépartementale

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

Description des activités habituelles de l’organisme demandeur :

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ASSOCIATIONS**

Déclaration :

En date du (JJ/MM/AAAA) :

Déposée auprès de la préfecture de :

Publiée au Journal Officiel du (JJ/MM/AAAA) :

Objet de l’association :

Composition du bureau et du conseil d’administration (nom et qualité des membres) :

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e),

Représentant(e) légal(e) de l’organisme :

1. Déclare que l’organisme est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
2. Certifie exactes les informations de la présente demande et notamment la mention de   
   l’ensemble des demandes de subvention introduites auprès d’autres financeurs publics ;
3. Demande une subvention d’un montant de :
4. En cas de recours à un prestataire, je m’engage à ce qu’une mise en concurrence soit réalisée avec la demande d’au moins trois devis.
5. En cas de délégation ou procuration de signature (suivant l’entité juridique de l’organisme), j’atteste que la personne dont les qualités, nom et signature suivent,   
   a procuration pour signer en mes lieu et place les documents demandés par les institutions concernées et je m’engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

Personne recevant la délégation ou la procuration suivant l’entité juridique de l’organisme :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Signature de la personne recevant délégation :

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LA STRUCTURE : Université, institut ou école** **spécialisée en ingénierie pédagogique et de formation en distanciel**

**NOM** ou raison sociale : ……………………………………………………………………………

**Sigle**, le cas échéant :

**Statut** :

**Forme juridique :**

**Pour les organismes privés :** date de création :…/…/…

**Moyens humains :** Effectif ETP

Dont bénévoles : Effectif ETP

Dont salariés permanents : Effectif ETP

Nom et titre du représentant légal : …………………………………………………………………

N° SIRET I

Adresse :………………..…………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………..

Tél. :

E-mail : ……………………………………………………………………………….…………………

**RESPONSABLE DU PROJET (ou PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER)**

Nom………………………………………………………………………………………………………

Prénom…………………………………….…………………………………………………………….

Fonction/Qualité………………………………………………………………………………………

Tél. :

E-mail : ……………………………………………………………………………….…………………

**FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET SYNTHÉTIQUE**

**À joindre au dossier**

**Date d’envoi du projet** : …/…/…

**Les porteurs de projets :**

**🗖**Association nationale ou régionale

**🗖**Université, institut ou école spécialisée

**🗖**Autres…………………………………………………………………………………………..

**Le projet présenté porte sur** :

**🗖**Le niveau 1 – Formation

**🗖**Le niveau 2 – Information

**🗖**Le niveau 3 – Soutien

**Type de plateforme** :

**🗖**Open source

**🗖**LMS :

**🗖**Autres : ………………………………………………………………………………………..

**Auprès de quel public visé** (choix multiples) :

**🗖**Aidants de personnes en perte d’autonomie liée à l’âge

**🗖**Aidants de personnes handicapées

**🗖**Aidants de personnes malades

**🗖**Jeunes aidants

**🗖**Aidants en activité professionnelle

**🗖**Autres

À préciser : ……………………………………………………………………………………….

**Période prévisionnelle d’exécution du projet :**

Du au

Nombre total de bénéficiaires visés : ……………………………………………………………..

Montant total du projet : euros

Montant de subvention demandé à la CNSA : euros

**Résumé du projet** (maximum 20 lignes)

**FICHE DE PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET**

**À joindre au dossier**

**Intitulé de l’action**

**Période prévisionnelle d’exécution du projet :**

*Du au*

**Présentation des structures candidates**

**Présentation de la structure candidate n° 1**

🗖Association nationale représentante d’aidants ou de familles/de personnes en perte d’autonomie ou handicapées ou malades

🗖Association régionale représentante d’aidants ou de familles/de personnes en perte d’autonomie ou handicapées ou malades

(Cette partie développe les missions et la stratégie de déploiement, les cibles prioritaires, la couverture territoriale, le réseau de partenaires.)

**Présentation de la structure candidate n° 2**

🗖Université spécialisée en ingénierie pédagogique et de formation en distanciel

🗖Institut ou école spécialisée en ingénierie pédagogique et de formation en distanciel

(Cette partie développe les missions et la stratégie de déploiement, les cibles prioritaires, la couverture territoriale, le réseau de partenaires.)

**État des lieux**

(L’état des lieux doit permettre de traduire la compréhension de la problématique soulevée par l’AAP et de ses enjeux.)

**Nature du projet : Que voulons-nous faire concrètement ?**

(Il s’agit ici de présenter ici les caractéristiques du projet [choix thématiques ou publics/niveau de couverture des besoins formation-information-soutien] et les modalités pour y répondre [type de plateforme].)

**Intérêt et finalité du projet : pourquoi voulons-nous faire ?**

(Sur quelles observations ou en réponse à quels besoins identifiés répond le projet précisément ?)

**Légitimité, expériences et capacité à faire du candidat pour porter le projet**

(Pourquoi pouvons-nous le faire ? En quoi présentez-vous les compétences et l’expérience nécessaires et suffisantes pour répondre à l’AAP ?)

**Public ciblé par le projet**

(Quels sont le public et/ou les problématiques visés ? Quel est le nombre de bénéficiaires visés par le projet ? Sur quelles données repose le calibrage proposé ? Comment comptez-vous mobiliser le public visé ?)

**Objectifs du projet**

(Il s’agit de décrire comment le projet répond aux critères de l’appel à projets [objectifs pédagogiques, objectifs techniques…].)

**Résultats attendus du projet**

(Il s’agit de décrire précisément les résultats attendus auprès des bénéficiaires [réponse aux besoins, usage, ergonomie, accessibilité, respect des normes RGPD, RGAA…].)

**Méthodologie : description et justification**

(Éléments attendus : comment allons-nous faire ? Quelle est la méthodologie de projet retenue ? Quelles sont la construction pédagogique et les méthodes retenues [formation-information-soutien] ?)

**Contenu de l’action**

(Quelles réponses apportées par la plateforme aux besoins identifiés préalablement et quelle est la couverture de ces réponses ? Quels sont les livrables attendus ? Quelle validation scientifique des contenus ?)

**Rayonnement territorial de l’action**

(Préciser le rayonnement territorial de l’action.)

**Communication/promotion**

(Préciser les modalités de « captation » ou de mobilisation du public, le système de communication retenu, les méthodes de design…)

**Moyens de mise en œuvre de l’action**

(Intervenants : Il s’agit de préciser les fonctions des personnes directement et/ou indirectement affectées à l’opération ainsi que le temps prévisionnel [fonction, mission, effectifs ETP – effectifs ETP rémunérés, heures totales d’intervention-qualification…].   
Moyens matériels : Il s’agit de préciser tous les moyens matériels et immatériels utilisés pour les besoins de l’opération [locaux, logiciel…].)

**Partenaires impliqués, dimension collective/interpartenariale**

(Dans la mise en œuvre et/ou sur le suivi du projet [mobilisation des publics, articulation avec l’écosystème et les acteurs impliqués, validation scientifique des contenus, expertise technique…] : préciser leurs rôles et les attendus.)

**Pilotage et évaluation**

(Modalité de pilotage, indicateurs et modalités permettant d’évaluer l’atteinte des objectifs.)

**Modalités de gouvernance**

(Modalités de gouvernance retenues, implication des usagers dans les instances de gouvernance.)

**Calendrier prévisionnel**

(Les candidats proposent un calendrier de mise en œuvre du projet [avec une planification trimestrielle des étapes et des livrables attendus].)

**Conditions de réussites et pérennisation de l’action**

(Quelles sont les garanties apportées à la réalisation du projet dans les modalités et le calendrier prévus ? Quels sont les principaux obstacles et freins identifiés à la réussite du projet ? Quelles sont les réponses apportées à ces freins et obstacles ? Quelles sont les conditions prévues œuvrant à la pérennisation du projet ?)

Date :

Nom et qualité de la personne signataire (habilitée à engager le porteur) :

Signature :

# Annexe 2 : Le budget prévisionnel

Le candidat propose un budget détaillé (tous frais compris) en précisant les cofinancements éventuellement alloués dans le cadre de ce projet (lettres d’engagement des partenaires souhaitées en annexe). Il justifie également les moyens sollicités (adéquation entre le projet et les moyens).

Un tableau budgétaire en annexe 2 est à compléter. Dans la colonne « dépenses » du tableau, il est attendu que le porteur décrive le type de dépenses. Dans la colonne « recettes », le porteur décrira les sources de financement et les apports de chaque cofinanceur le cas échéant.

| **DÉPENSES** | | **RECETTES** | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Postes** | **Montants en euros (TTC)** | **Postes** | **Montants en euros (TTC)** |
| Charges de personnel affecté au projet | – | Recettes hors subventions | – |
| Charges de personnel permanent | – | Ressources propres | – |
| Charges de personnel temporaire | – | Autres recettes – Ligne 1 | – |
| – | – | Autres recettes – Ligne 2 | – |
| Achat de prestations (détailler) | – | – | – |
| – | – | – | – |
| Achat de prestations 1 | – | Subventions acquises | – |
| Achat de prestations 2 | – | – | – |
| Achat de prestations 3 | – | Subventions acquises – Organisme 1 | – |
| – | – | Subventions acquises – Organisme 2 | – |
| Dépenses annexes | – | Subventions acquises – Organisme 3 | – |
| – | – | Subventions acquises – Organisme 4 | – |
| Achats (matières et fournitures) | – | Subventions acquises – Organisme 5 | – |
| Publicité – Publications | – | Subventions acquises – Organisme 6 | – |
| Frais de mission, déplacements | – | Subventions acquises – Organisme 7 | – |
| Matériel dédié au projet | – | – | – |
| Forfait de gestion administrative | – | – | – |
| – | – | Subventions en cours de demande | – |
| Autres dépenses liées au projet | – | – | – |
| – | – | Subventions en cours de demande – CNSA | – |
| Autres dépenses 1 | – | Subventions en cours de demande 1 | – |
| Autres dépenses 2 | – | Subventions en cours de demande 2 | – |
| Autres dépenses 3 | – | Subventions en cours de demande 3 | – |
| – | – | Subventions en cours de demande 4 | – |
| **TOTAL DÉPENSES** | – | **TOTAL RECETTES** | – |

Date :

Nom et qualité de la personne signataire (habilitée à engager le porteur) :

Signature :

Pièces complémentaires à fournir :

* Annexe 1 Cadre de réponse technique ;
* Lettres d’engagement signées des partenaires.

1. Étude de la politique de l’aide aux aidants et évaluation des dispositifs d’aide aux aidants subventionnés par la CNSA au titre des sections IV et V de son budget (2015). [↑](#footnote-ref-1)
2. Sans pour autant s’inscrire dans le champ de la formation professionnalisante ou qualifiante éligible au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). [↑](#footnote-ref-2)
3. À titre d’exemple : les 18 conventions nationales signées entre 2009 et 2018 avec des associations ou fédérations partenaires de la CNSA visaient un objectif global de bénéficiaires des formations de 94 000 proches aidants. [↑](#footnote-ref-3)
4. Association française des aidants (« Étude d’impact sur les Cafés des Aidants® à distance »), Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées (« Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 pour améliorer l’accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap ») et centre Borelli (« COVID-Aidants. Prendre soin de ses proches au temps de la distanciation physique et de la cybersanté »). [↑](#footnote-ref-4)
5. Chiffre estimé fin 2020. [↑](#footnote-ref-5)
6. En revanche, les professionnels de l’aide, du soin ou du domicile (nommés parfois « aidants professionnels ») ne sont pas les bénéficiaires visés par ce présent AAP. [↑](#footnote-ref-6)
7. Allocation personnalisée d’autonomie/prestation de compensation du handicap. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le fait de s’inscrire ayant pu se révéler parfois contre-indiqué dans un principe de participation « sans engagement ». [↑](#footnote-ref-8)